

Communiqué de presse – Pour diffusion immédiate
Le 23 février 2026 – 17h45 min CET

Median Technologies tiendra deux webconférences pour présenter les avancées stratégiques soutenant le déploiement commercial d'eyonis® LCS aux États-Unis

- Webconférences le 26 février 2026 à 17h45 CET (en français) : [lien d'inscription](#)
et à 18h45 CET / 12h45 ET (en anglais) : [lien d'inscription](#)

Sophia Antipolis, France – Median Technologies (FR0011049824, ALMDT, éligible PEA/PME, « Median » ou « La Société »), développeur d'eyonis®, une suite de logiciels dispositifs médicaux basés sur l'intelligence artificielle (IA) pour le diagnostic précoce des cancers, et un leader mondial de la fourniture d'analyses d'images par IA et de services centraux d'imagerie pour les essais cliniques en oncologie de l'industrie biopharmaceutique, annonce aujourd'hui la tenue de deux webconférences le 26 février 2026.

Ces webconférences, intitulées « **Transformer le dépistage du cancer du poumon : mises à jour stratégiques sur eyonis® LCS** », présenteront les mises à jour stratégiques communiquées dernièrement par la Société pour le déploiement commercial d'eyonis® LCS aux États-Unis. eyonis® LCS est le logiciel dispositif médical CAdE/CADx basé sur l'IA de Median pour le dépistage du cancer du poumon.

Au cours des deux webconférences, **Fredrik Brag, CEO et fondateur de Median**, fera le point sur :

- L'obtention de l'autorisation 510(k) de la FDA pour eyonis® LCS, ouvrant la voie à son déploiement commercial aux États-Unis,
- Le renforcement de la présence de Median sur le marché américain, avec la création de Median Eyonis Inc.,
- La nomination d'Oran Muduroglu au poste de Président de Median Eyonis Inc., pour piloter l'introduction d'eyonis® LCS et les opérations commerciales sur le marché américain,
- La collaboration avec Tempus, visant à accélérer l'adoption d'eyonis® LCS aux États-Unis,
- La stratégie de mise sur le marché, avec un point couvrant les priorités commerciales ainsi que le niveau de préparation opérationnelle pour le déploiement national.

« L'autorisation 510(k) de la FDA pour eyonis® LCS constitue un tournant majeur pour Median, » déclare Fredrik Brag. « Ce jalon ouvre l'accès au marché américain, de loin le plus vaste et le plus stratégique pour le dépistage du cancer du poumon, et nous positionne pour accélérer le déploiement clinique et commercial de notre technologie. Nous entrons dans une nouvelle phase d'exécution et de croissance. »

“Transformer le dépistage du cancer du poumon : mises à jour stratégiques sur eyonis® LCS” : informations pratiques

26 février 2026 – 17h45 CET (session en français) : [Lien d'inscription](#)

26 février 2026 – 18h45 CET / 12h45 ET (session en anglais) : [Lien d'inscription](#)

Chaque session, d'une durée de 40 minutes, inclura un temps de questions-réponses de 10 minutes. Les replays seront disponibles peu après les sessions en direct sur le [site institutionnel de Median Technologies](#).



A propos de Median Technologies : Pionnière dans les logiciels dispositifs médicaux et services d'imagerie innovants, Median Technologies exploite les technologies de pointe d'Intelligence Artificielle pour augmenter la précision des diagnostics précoces et des traitements de nombreux cancers. Les offres de Median, iCRO pour l'analyse et la gestion des images médicales dans les essais cliniques en oncologie et eyonis®, suite de logiciels dispositifs médicaux basés sur les technologies de l'IA, permettent aux sociétés biopharmaceutiques et aux cliniciens de faire progresser les soins aux patients et d'accélérer

le développement de nouvelles thérapies. La société française, également présente aux Etats-Unis et en Chine, est cotée sur le marché Euronext Growth (ISIN : FR0011049824, MNEMO : ALMDT). Median Technologies est éligible au PEA-PME. Plus d'informations sur www.medianttechnologies.com



Contacts

MEDIAN TECHNOLOGIES

Emmanuelle Leygues

VP, Corporate Marketing & Financial Communications

+33 6 10 93 58 88

emmanuelle.leygues@mediantechnologies.com

Investisseurs - SEITOSEI ACTIFIN

Ghislaine Gasparetto

+33 6 85 36 76 81

ghislaine.gasparetto@seitosei-actifin.com

Presse – MAARC

Bruno Arabian

+33 6 87 88 47 26

bruno.arabian@maarc.fr

Nicolas Entz

+33 6 33 67 31 54

nicolas.entz@maarc.fr

Media U.S. – TODD STEIN COMMUNICATIONS

Todd Stein

+1 510.417.0612

todd@toddsteincommunications.com

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris telles que définies dans le Private Securities Litigation Reform Act de 1995, tel que modifié. Ces déclarations ne sont pas des faits historiques. Elles comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « espérer », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Median estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Median Technologies, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives.

L'ensemble des déclarations prospectives figurant dans ce communiqué de presse est basé sur les informations connues par Median Technologies à la date du communiqué. Median Technologies ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, il ne doit pas être accordé une confiance excessive aux déclarations prospectives qui y figurent.